Sujet : Gouvernance Participative : Dynamique Territoriale Et Innovation Sociale

Chahid Yahya

Résumé: Cet article sert à analyser le concept de gouvernance, et sa contribution à la structure sociale des pays. Dans un contexte mondial où la participation des entreprises et de la société civile se manifeste de la plus forte façon.

Ainsi, depuis les années 90 et dans la logique d'améliorer le climat général du développement durable sur différents niveaux ; les gouvernements successifs n'ont pas cessé de donner un grand intérêt à une nouvelle version de la bonne gestion de leurs territoires qu'est "la gouvernance".

Il convient de mettre en évidence cette version et sa contribution au développement durable du pays. En passant par la stratégie mise en place par les autorités gouvernementales pour tirer profit de la gouvernance. Et dans cet objectif, cet article s'étalera sur deux points :

- Le premier point étudie le concept de gouvernance en se focalisant sur la gouvernance territoriale.
- Tandis que, le deuxième, avance les pistes de mise en place d'une gouvernance participative.

Mots clés :

La gouvernance, le développement local, la gouvernance participative, le territoire, la coordination territoriale.

Date of Submission: 26-07-2019 Date of Acceptance: 12-08-2019

I. Introduction

Le concept de gouvernance a été forgé par les économistes nord américains. Coase, notamment le définit comme : « L'ensemble des dispositifs mis en œuvre par la firme afin de mener des coordinations plus efficaces que celles du marché, et relevant soit de la hiérarchie, soit de l'usage des normes et contrats ».

Si au cours de la période de gestion centralisée, le concept de gouvernance territoriale semble incongru, la gestion décentralisée avec la multiplicité des partenariats, des contrats et de référence au marché, fait que ce concept puisse être appliqué à la gestion territoriale et élus.

Pour l'OCDE, « le terme administration publique ne convient plus pour décrire les modes d'organisation et d'administration des villes et de leurs habitants ».

Dans un monde où la participation des entreprises et de la société civile est de plus en plus la norme, le terme « gouvernance » définit mieux les processus par lesquels les citoyens règlent collectivement leurs problèmes et répondent aux besoins de la société. (FNUAP, 2007).

La gouvernance territoriale, jadis synonyme de la gestion territoriale, est comprise aujourd'hui comme réunissant la responsabilité des instances gouvernementales et l'engagement civique. Elle fait généralement référence aux processus par lesquels les administrations territoriales locales, en partenariat avec d'autres organismes publics et différents segments de la société civile, répondent aux besoins sociaux de manière efficace, participative et transparente. (FNUAP, 2007).

La nouvelle organisation territoriale est souvent décentralisée et basée sur une certaine régionalisation. Dans cette perspective et afin de promouvoir la gouvernance territoriale, les gouvernements considèrent les collectivités territoriales comme des personnes morales de droit public qui gèrent démocratiquement leurs affaires à travers des conseils élus au suffrage universel direct. L'organisation territoriale du pays repose sur les principes de libre administration, de coopération et de solidarité. Elle assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable.

Pour analyser le concept de gouvernance et traiter la problématique de notre sujet ; La mise en exergue du lien gouvernance et développement territorial et social, notre travail doit répondre aux questions suivantes :

- ✓ Quels sont les fondements de la gouvernance territoriale ?
- ✓ Quelle définition pour la gouvernance participative ?
- ✓ La stratégie politico-administrative et le développement local ?
- ✓ Peut-on tracer un lien entre la dynamique territoriale et le développement local ?

1. La gouvernance territoriale : un nouveau mode de coordination

1.1. Le développement local et l'espace politico-administratif

Les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être resituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico-administratives dans les États modernes.

La question de la gouvernance territoriale renvoie ainsi, tout d'abord à celle du développement local et se situe dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux (privés, publics, associatifs), dans les dynamiques de développement, et dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge, y compris la mise en valeur des vertus d'innovation, d'organisation et de coordination de ces acteurs locaux.

La notion de gouvernance que nous utilisons ici se situe dans une perspective plutôt économique, comme processus de coordination des acteurs entre eux dans la perspective de l'organisation de l'activité économique. Nous dépassons la seule perspective de "williamson" pour laquelle la gouvernance hors marché vise à retrouver une optimisation dans le processus de production. Il s'agit plutôt de constater que les coordinations et les organisations autour de ce processus non seulement varient d'un territoire à l'autre, mais dépendent de la configuration spécifique de chaque territoire.

On se rapproche en fait de la définition des "régulationnistes", notamment celle que proposent J-L. Campbell, R. Hollingsworth et L.N. Lindberg (1991) cité dans A. Boyeret Y. Saillard (2002): « We consider each industry as a matrix of interdependent socialexchange relations or transactions that intervene individually or collectively within organisations, in order to develop, produce and market goods and services... Transactions take place among a large group of actors (...) These actors must resolve a series of problems on a daily basis, for instance obtaining credit, determining salaries, standardizing products and fixing sales prices, in order for economic activities to continue ».

Le territoire apparaît comme une entité active qui puise son potentiel de développement dans ses ressources locales, entendues au sens large, c'est-à-dire avec ses activités, ses acteurs, ses réseaux... La coordination d'acteurs à l'échelle territoriale entraîne une mutation : la décision s'autonomise en partie par rapport au pouvoir central public ; on assiste à une certaine "polycentralité" des formes de régulation, qui s'élargissent au social, au culturel et à l'économique. Comme nous le détaillerons dans le 2ème point, ce territoire en tant que construit social, économique et spatial, il fait appel à une organisation particulière.

Par ailleurs, l'État et ses structures politico-administratives connaissent une double évolution :

- Le décentrement des pouvoirs au profit d'autres niveaux (supérieurs, transversaux, infranationaux)
- Et une recomposition des espaces d'exercice du pouvoir.

L'espace politico administratif est ainsi entraîné dans un mouvement de recomposition qui se traduit à la fois par une déterritorialisation et par la réappropriation d'autres niveaux spatiaux (reterritorialisation).

Le premier mouvement, la déterritorialisation, résulte de l'émergence de pouvoirs supranationaux tels que l'Union Européenne, de la "transnationalité" des flux, de la recherche d'un certain ordre international.

D'autre part, un mouvement de "re-territorialisation" de l'espace de l'action publique est constaté, enclenché, entre autres, par l'existence de nouveaux échelons d'intervention pour les politiques publiques, et par une redéfinition des territoires de l'action publique (quartiers, pays ou agglomérations). Ces échelons ne correspondent plus à des entités politiques régulées par le suffrage électif, ils s'insèrent dans de nouvelles formes spatiales (par exemple "transcommunales") ou de nouvelles formes d'organisation territoriale. Ils se construisent sur la mise en œuvre d'effets sociaux et économiques non seulement de production et d'échange marchands mais également de relations, d'histoire commune et de vie quotidienne. Il ne s'agit plus de gouvernement d'unités administratives locales mais de gouvernance coordonnée des acteurs d'un territoire, tel que définie en développement local.

L'émergence de ce territoire constitue un changement radical pour l'action publique. Comme le remarque A. FAURE (2001) : « Incontestablement, le système politique local traverse une tourmente territoriale de grande amplitude, tourmente paradoxalement confortée par le processus de mondialisation qui s'appuie sur les dynamiques des territoires, des réseaux de territoires et de la modernité urbaine ». On passe donc des politiques publiques à l'action publique locale. Cette dernière implique les acteurs locaux et non une instance coercitive extérieure, elle peut concerner des acteurs privés, dès lors que ceux-ci se coordonnent en vue de produire un bien ou un service collectif.

L'imbrication de divers types d'acteurs et de divers niveaux de coopération et de décision ont amené à transformer le concept de gouvernement en "gouvernance" (D. Pagès et N. Pélissier, 2000).

« L'idée sous-jacente est que les institutions du gouvernement n'ont plus le monopole d'une action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs dont la capacité d'action collective détermine la qualité, elle est prioritairement une interrogation sur le pilotage de l'action publique » (P. Duran, 2001, p. 370).

Nous chercherons donc à montrer dans ce papier, la spécificité de la gouvernance territoriale comme processus de coordination des acteurs, notamment publics, mais aussi de construction de la territorialité et d'appropriation des ressources. Cette forme de gouvernance s'adosse dès lors sur une situation de proximité mixte qui combine la proximité géographique et la proximité institutionnelle des acteurs.

Après avoir repris les fondements analytiques de la notion de gouvernance et discuté du territoire en tant que système organisé et en termes de proximités, nous vérifierons par la suite, le cadre de la coordination territoriale ainsi induite avant d'en tirer quelques conclusions sur la nature nouvelle de l'action publique et de la place des institutions publiques.

1.2. Les fondements analytiques de la gouvernance

La gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d'années tant en sciences économiques qu'en sciences politiques.

Le terme gouvernance apparaît il y a plus d'un demi-siècle chez les économistes qui développent l'idée de "Corporate governance". À la fin des années 1980, le terme est importé dans les sciences politiques pour caractériser les modalités de gouvernement régissant les agglomérations "urban governance", et par extension, l'action publique territoriale.

À la même époque, les concepts de "good governance" et "global governance" font leur apparition notamment dans le champ des relations internationales.

La "corporate governance" a tout d'abord été mobilisée (notamment par R. Coase et O. Williamson) pour analyser la nature des coordinations entre agents individuels et collectifs dès lors qu'est rejetée la position standard qui considère le prix du marché comme seul agent de régulation des échanges (école des coûts de transaction).

Selon R. Coase (1937), la firme en tant que telle émerge car ses modes de coordination interne permettent de réduire les coûts de transaction que génère le marché (R. Coase (1937) The Nature of the firm), elle s'avère donc plus efficace que le marché pour organiser certains échanges. Cette théorie, redécouverte dans les années 1970 par le courant institutionnaliste, et en particulier par O. Williamson, débouche sur des travaux qui définissent la gouvernance dans les termes suivants : « Les dispositifs mis en œuvre par la firme pour mener des coordinations efficaces qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats, partenariat, usage de normes lorsqu'elle s'ouvre à des sous-traitants » (D. Lorrain, 1998, p. 85).

Il s'agit donc ici d'étudier des modes de coordination alternatifs au marché mais essentiellement économiques, vides de toute dimension politique et notamment des acteurs non directement économiques tels que les institutions. La gouvernance correspond à un mode de réduction des coûts liés aux transactions interindividuelles, visant davantage d'efficacité.

Plus récemment, les économistes qui s'attachent à la prise en compte de la dimension spatiale comme facteur intrinsèque du fait productif réutilisent cette notion. Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales.

Dans cette approche, le territoire contribue à réduire les coûts de transaction entre les firmes et constitue de ce fait un niveau pertinent pour coordonner les actions collectives. Au- delà de la seule efficacité comptable, est alors mis en évidence le fait que les institutions non économiques peuvent faciliter la coordination entre agents, sont donc acteurs à part entière des coordinations et décision, des coalitions et négociations.

En sciences politiques, l'usage du terme de gouvernance se répand à la fois dans le cadre de l'analyse du gouvernement local et dans une perspective normative en relations internationales et management des affaires publiques.

Dans le cadre de l'analyse du gouvernement local, l'usage du concept de gouvernance souligne la participation de divers intérêts aux systèmes de décision publique qui régissent les villes et les régions. L'accent y est mis sur les jeux de pouvoir et d'influence présidant à l'élaboration des politiques publiques locales, sur la coordination et sur les processus de négociation.

Le Galès (1995) parle ainsi des interactions entre État et société et des modes de coordination complexe nécessaires afin de rendre l'action publique possible.

L'introduction de la notion de gouvernance en sciences politiques traduit la reconfiguration de l'action publique, l'émergence de nouveaux modes d'intervention et la transformation de modalités de l'action publique (N. Holec et G. Brunet-Jolivald, 2000). Elle repose sur une dénonciation d'un modèle de politique, traditionnel, descendant et centralisé.

Elle met l'accent sur la multiplicité et la variété des acteurs (organisations à but non lucratif, entreprises, institutions locales, régionales, nationales et étrangères...) associés à la définition et à la mise en œuvre de l'action publique. Elle souligne enfin comment l'administration de l'action publique repose sur des

processus d'interaction, de collaboration et de négociation entre intervenants. Cette interaction est rendue nécessaire par le fait qu'aucun acteur, public ou privé, ne dispose des informations et des moyens nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes. Comme le soulignent, N. Bertrand et al. (2001) : « Si la collectivité locale garde un rôle d'orientation et de pilotage, elle compose avec d'autres institutions, publiques ou privées, obéissant à leurs propres logiques d'intérêt et/ou exerçant des responsabilités sur des domaines de compétences tantôt partagés, tantôt disputés, mais jamais absolument étanches ou autonomes ».

En parallèle à cette approche, dans le domaine du management public et des relations internationales, le terme de gouvernance est également associé aux pratiques et à la pertinence de techniques d'action. Cette approche, normative, renvoie à la notion de "good governance" qui fait son entrée à la fin des années 1980, notamment dans le champ des relations internationales. Ce terme est employé par les institutions financières internationales pour définir les critères d'une "bonne" administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Les organismes de prêt internationaux préconisent par le biais de cette notion des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques.

Enfin, la gouvernance se retrouve abordée en relations internationales à travers les notions de gouvernance mondiale et de gouvernance globale, système qui permettrait de pallier l'incapacité des Étatsnations et des organisations internationales héritées de l'après guerre (FMI, OCDE, banque mondiale...) à faire face aux demandes et aux bouleversements de la société contemporaine.

Le point commun des diverses approches réside dans la prise en compte de l'élargissement du champ des acteurs impliqués, de l'interdépendance des acteurs et des organisations tant privées que publiques, dans le processus de prise de décision et de l'action et dans l'imbrication des divers niveaux de pouvoir.

1.3. Le territoire comme système dynamique organisé

Dans les évolutions portées par les notions de développement local et territorial, le territoire ne s'entend pas comme un simple échelon spatial parmi d'autres (l'échelon local, entre la commune et l'État) où s'élaboreraient, par l'application d'une bonne subsidiarité, des politiques de proximité et d'interface adéquates. Il ne correspond pas à un niveau administratif neutre où une politique s'applique selon une démarche hiérarchique descendante.

Le territoire s'impose au contraire comme un construit social permanent, en constante appropriation. Dans ce sens, il peut être apparenté à un système dynamique complexe (F. Leloup et L. Moyart, 2003). Il se construit ainsi grâce aux relations durables de proximité géographique développée entre plusieurs acteurs ; ces relations de « voisinage » peuvent mener à des actions concrètes voire à l'élaboration commune de normes (on rejoint alors la notion de proximité institutionnelle).

En tant que système, le territoire se définit par rapport à son environnement. Il résulte d'un processus de discrimination, d'une dynamique de construction d'un « dedans » par rapport à un "dehors" On prend donc ici le parti de considérer le territoire (qui est le résultat) ou la territorialisation (qui est le processus) comme une forme particulière de coordination par création de groupe. Cette forme de coordination est à l'origine d'une modalité particulière de création de valeur et d'émergence de ressources nouvelles ou latentes. Ces "ressources territoriales spécifiques" sont plurielles et débordent dans de nombreux cas la seule sphère productive.

Le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement.

Dans ce contexte, les limites du territoire ne sont plus définies en référence à un périmètre politico administratif (aspect politique) ou comme un fragment d'un système productif national (aspect économique), elles définissent le lieu d'intersection de réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), de stratégies et d'interdépendances entre partenaires reliés entre eux, le lieu de production, de négociation, de partage d'un devenir commun.

Le système est bâti sur la proximité géographique de ses acteurs et sur la dynamique commune qui les rassemble. Il est le construit qui résultent des actions, des règles, des normes et des principes acceptés et mis en œuvre ensemble. Un tel construit commun ne se forme pas seulement par l'identification d'un problème commun mais aussi à travers la transformation et l'appropriation des ressources non valorisées des territoires.

C'est dans ce sens que l'on parlera de métamorphose des ressources comme un changement structurel avec une irréversibilité incomplète selon laquelle on ne peut pas toujours revenir de l'actif vers la ressource et du spécifique vers le générique en retrouvant l'état initial exact.

Dans ce contexte, le territoire est un système aux limites auto-construites et dès lors fluctuantes en fonction du processus d'appropriation des acteurs.

Ce construit peut être révélé à un moment donné afin de résoudre un (ou des) problème(s) productif(s) particulier(s) ou s'affirmer dans un processus long de reconnaissance d'une identité ancrée dans la tradition, dans la coopération et en vue de réaliser un projet de développement collectif (B. Pecqueur, 2001). Les acteurs ou groupes d'acteurs qui participent à cette construction territoriale peuvent avoir des mobiles et des processus

très divers pour se regrouper en vue d'un avantage dont chaque membre serait bénéficiaire (groupe de pression, syndicat, entreprise).

Le système-territoire évolue donc en fonction des interactions unissant ses acteurs, des échanges avec l'environnement, de l'évolution de ces variables et des processus d'appropriation, de régulation, de construction sociale et identitaire amenant ou non la pérennité du territoire. L'analogie avec la notion de système complexe permet de mettre en exergue un certain nombre de questions posées par la dynamique de ce territoire.

Tout d'abord, le territoire devient un tout, cohérent et construit ; ce qui signifie qu'il développe sa propre identité, sa propre histoire, sa propre dynamique différenciée des autres espaces, une certaine autonomisation et auto-organisation en résultent. En outre, il devient potentiellement un acteur du système global, son évolution dépend notamment des échanges qu'il entretient avec les autres acteurs du système, national et international, économique, politique et social. Ce territoire ainsi défini en tant que système ne peut évoluer qu'ouvert et non replié sur lui-même.

Dès lors, l'emboîtement des diverses échelles de décision, la nécessaire coordination locale/globale et l'hybridation des règles qui en résulte entraînent des décalages voire des contradictions entre les normes et les prescrits ; des modes d'articulation et de régulation particuliers sont alors à inventer pour assurer la stabilité mais aussi le développement du territoire. La coordination, la négociation rendue nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités amènent à créer de nouveaux lieux de concertation, de nouvelles techniques d'action et de décision, de nouveaux processus.

La gouvernance territoriale entend répondre à ces évolutions organisationnelles, en prenant en compte les enjeux économiques et sociaux, formels et informels, en fragmentant et diversifiant les acteurs, en sauvegardant les dynamiques et les flexibilités recherchées tout en assurant le respect des dispositifs institutionnels.

La construction du territoire s'appuie donc sur une proximité géographique qui circonscrit un espace particulier. La cohérence et le développement de ce territoire entraînent nécessairement la mise en place d'une organisation, basée sur une certaine proximité organisationnelle. La gouvernance territoriale, quant à elle, permet d'assurer la pérennité et la régulation de cette organisation. Dans le cas particulier des territoires infranationaux, la gouvernance reste fondamentalement liée aux autres niveaux politico-administratifs et de décision (régional, national, supranational) mais en arrive à proposer ses propres adaptations voire ses propres normes (ce qui renvoie alors au concept de proximité institutionnelle).

2. La gouvernance participative

En 2004, dans le Plan d'action de Durban, document final du 5ème Congrès mondial sur les parcs, les experts internationaux affirmaient que : « La gouvernance joue un rôle central dans la conservation des aires protégées » (UICN, 2004). De même, l'UICN identifie l'adoption de systèmes de gouvernance appropriés comme l'un des éléments clés pour l'atteinte d'un niveau de gestion efficace au sein des aires protégées (Hockings et al. 2006). Ainsi, il s'agit d'une variable fondamentale qu'il importe de considérer, afin de garantir l'atteinte des différents objectifs managériaux. En théories, la gouvernance se définit comme : « The interactions among structures, processes and traditions that determine how power and responsibilities are exercised, how decisions are taken, and how citizens or other stakeholders have their say » (Graham et al. 2003). À ce titre, l'UICN reconnaît quatre types de gouvernance des aires protégées (Dudley, 2008) :

- 1) La gouvernance par le gouvernement
- 2) La gouvernance partagée
- 3) La gouvernance privée
- 4) La gouvernance par les communautés autochtones ou locales

Depuis les 20 dernières années, la gouvernance au sein des parcs nationaux à travers le monde a connu un tournant significatif. D'un modèle dominé par une concentration des pouvoirs entre les mains d'agences gouvernementales, plusieurs institutions sont passées à un mode d'organisation plus ouvert, intégrant une diversité de parties prenantes aux processus décisionnels, soit la gouvernance participative, une forme de gouvernance partagée, selon les standards de l'UICN (Pimbert et Pretty, 1995. Dearden et Bennett, 2005). Ainsi, la logique de gestion « top-down » a laissé sa place à une démarche « bottom-up » qui privilégie la prise en compte des intérêts des divers acteurs concernés par leur participation plus ou moins active (Héritier, 2010).

2.1. La définition du concept de gouvernance participative.

Bien qu'il n'existe pas de définition officiellement reconnue de la gouvernance participative, plusieurs auteurs ont tenté de définir le concept ou certains termes apparentés, parmi lesquels la participation, la gestion partagée, la cogestion, la gestion collaborative ou la gestion conjointe. D'abord, pour Wilcox, la participation est le « processus durant lequel des individus, des groupes et des organisations deviennent activement impliqués dans un projet » (Wilcox, 2003).

Par le terme "active", l'auteur laisse entendre une intervention engagée des différents acteurs, ce qui requiert en son sens un transfert de pouvoir. Cependant, pour les fins de cette étude, il convient d'observer le concept sous un angle plus large, afin de laisser place à l'analyse de certains outils de participation moins liants.

Selon l'UICN, la gouvernance partagée est : « L'ensemble des mécanismes et des processus institutionnels complexes utilisés pour partager l'autorité et les responsabilités de la gestion entre une pluralité d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (formellement et informellement) habilité » (Dudley, 2008).

En somme, la gouvernance participative est un modèle d'organisation à l'intérieur duquel des mécanismes et des processus opèrent un partage des pouvoirs décisionnels et des responsabilités de gestion entre une diversité d'acteurs issus des milieux public (gouvernement, agences, ministères, société civile) et privé (organismes à but non lucratif, entreprises). Elle mise sur la complémentarité des parties prenantes et vise l'équilibre entre leurs multiples intérêts particuliers, dans le but d'atteindre la solution optimale relevant du bien commun (Borrini-Feyerabend, 1997).

2.2. Fondements de l'approche participative.

La gouvernance participative s'inscrit dans une logique duale. D'une part, elle s'insère dans le courant du développement durable, lequel, par essence, nécessite une conceptualisation concertée de la constitution du projet et de l'idée de durabilité en soi.

D'autre part, elle revêt une fonction utilitaire, du fait qu'elle permet l'échange entre les acteurs capitaux, soit ceux qui détiennent les connaissances relatives aux aspects techniques en général et celles propres au milieu en particulier.

En effet, dans un premier temps, la gouvernance participative trouve son fondement dans le concept de développement durable. Les parcs nationaux sont généralement considérés comme des entités favorisant le développement durable des territoires au sein desquels ils s'insèrent, puisqu'ils permettent à la fois la conservation des écosystèmes et le développement des communautés locales, entre autres bénéfices directs.

Or, l'adoption délibérée d'une approche de développement durable pour la création et la gestion des parcs nationaux appelle à se questionner conjointement sur l'objet réel du projet de conservation, sur son horizon temporel, sur les problématiques fondamentales, sur les solutions potentielles et sur le partage projeté des bénéfices, etc. Il s'agit donc d'une démarche collaborative portant sur la nature du projet et de ses objectifs, qui doit tenir compte du contexte d'insertion, notamment des valeurs et des attentes partagées par les communautés locales :

« Attempts to define sustainability miss the point that, like beauty, sustainability is in the eye of the beholder... It is inevitable that assessments of relative sustainability are socially constructed » (Campbell, 1994).

Ainsi, la gouvernance participative trouve son sens en ce qu'elle permet la construction des projets de conservation légitimement appuyés sur les intérêts exprimés des acteurs concernés, frange sociale d'un véritable développement durable.

Dans un deuxième temps, la gouvernance participative endosse une fonction à caractère utilitaire, puisqu'elle réunit les principales parties intéressées, de manière à alimenter l'élaboration d'une compréhension commune des problématiques sur la base des diverses perspectives, des connaissances et des compétences de chacun des individus et des groupes participants (Pimbert et Pretty, 1995). L'approche participative permet ainsi l'expression d'une diversité de points de vue et l'enrichissement de la démarche de création ou de gestion des parcs nationaux.

En bref, la pertinence de la gouvernance participative s'appuie essentiellement sur deux éléments, soit l'intégration nécessaire du développement durable en tant que construit social aux pratiques de gestion des parcs nationaux et l'utilité fonctionnelle des mécanismes participatifs en vue de l'amélioration des bilans de gestion par la complémentarité des atouts individuels des participants.

2.3. Coûts et bénéfices de l'approche participative.

L'adoption d'une approche de gouvernance participative engendre un ensemble des coûts, mais permet à la fois de rapporter un ensemble de bénéfices appréciables.

En effet, parmi les coûts, on compte tout d'abord les dépenses et les démarches associées à l'embauche de personnel spécialisé pour l'orchestration des processus participatifs. Pour certains pays, les frais de telles initiatives requièrent la mobilisation d'une part significative du portefeuille d'État, ce qui constitue un obstacle majeur à leur mise en place (Pimbert et Pretty, 1995).

Par ailleurs, ces processus nécessitent généralement plus du temps que le cheminement décisionnel traditionnel, que ce soit pour l'organisation ou la tenue des activités participatives. Or, l'engagement des parties prenantes peut mener à l'émergence de conflits et de mésententes à court terme sur les questions abordées et ainsi allonger de nouveau la durée des procédures (Borrini-Feyerabend, 1997. Richards et al., 2007).

La gouvernance participative permet l'instauration d'un dialogue en vue de l'obtention d'un consensus intégrant les préoccupations d'un maximum de parties prenantes. Elle renforce ainsi la légitimité des décisions et permet d'éviter à long terme l'apparition de conflits (Héritier, 2010. Richards et al. 2007).

La participation engendre également une plus grande sensibilisation des acteurs concernés par les problématiques de conservation et permet d'intégrer les initiatives établies en ce sens aux autres programmes et politiques dans les divers domaines ; social, culturel et économique.

En outre, la gouvernance participative permet d'améliorer la gestion par l'exploitation des savoirs faires et des compétences des diverses parties prenantes. Aussi, lorsque la participation est telle que la gestion de certains projets, est confiée à des collaborateurs externes, elle permet un partage effectif des responsabilités qui allège le fardeau des agences nationales. Enfin, la gouvernance participative permet de solidifier la confiance envers les autorités gouvernementales et de renforcer le caractère démocratique des sociétés (Borrini-Feyerabend, 1997. Richards et al. 2007. Pimbert and Pretty, 1995).

En résumé, selon la théorie, l'approche participative constitue une solution de gouvernance qui permet non seulement d'intégrer pleinement la notion de développement durable à la gestion des parcs nationaux, mais aussi d'en améliorer l'efficacité de gestion.

En créant un lieu d'échange entre les différentes parties prenantes, le modèle permet de tirer les bénéfices de la diversité et de la multiplicité des acteurs intéressés, de leurs savoirs faires et de leurs compétences. Il renforce ainsi la légitimité des décisions et suscite une plus grande sensibilisation aux questions de conservation. En contrepartie, ce type de gouvernance engendre des coûts monétaires et humains non négligeables, en plus d'augmenter les risques de conflits dans le cadre des processus décisionnels. Selon les moyens disponibles, l'objectif des instigateurs et la volonté des participants, le niveau d'engagement des parties prenantes et les mécanismes mis en place pourront varier.

II. Conclusion

La gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d'années tant en sciences économiques qu'en sciences politiques, de sorte que l'on peut parler de "gouvernances au pluriel". Parmi ces différentes acceptations, la gouvernance territoriale, se manifeste.

Cette forme particulière de gouvernance est comprise comme un processus non seulement de coordination des acteurs mais aussi d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité.

Dans ce contexte, le territoire ne se réduit pas à un simple échelon spatio-administratif, mais s'impose au contraire comme un construit social permanent ainsi qu'un processus de discrimination et de construction d'un « dedans » par rapport à un « dehors ».

Cette forme particulière de coordination par création de groupes ne se construit pas seulement par l'identification d'un problème commun mais aussi à travers la métamorphose des ressources, c'est-à-dire la transformation et l'appropriation par les acteurs locaux des ressources non valorisées des territoires.

La coordination et la négociation rendues nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités, amènent à créer de nouveaux lieux de concertation, de nouvelles techniques d'action et de décision, de nouveaux processus.

La gouvernance territoriale qui en résulte repose sur la multiplicité d'acteurs, la définition d'un espace identitaire et l'élaboration d'actions, de productions communes.

Cette forme particulière de gouvernance sous-tend une proximité multiple puisqu'elle combine proximité géographique et proximité organisationnelle et institutionnelle des acteurs.

Bibliographie

- [1]. A. Faure, E.Négier: « Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale », Edition l'Hrmattan: 2007.
- [2]. Borrini-Feyerabend, « Gestion participatives des aires protégées : l'adaptation au contexte », Edition IUCN 1997
- [3]. B. Pecqueur : « Les ressources de territoire et le territoire de ressources », Finistera 36, 2001
- [4]. FNUAP, « Fonds des Nations Unis pour la Popolation », publication de 2007
- [5]. L. Moyart, F. Leloup, B. Pecqueur : « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » Lavoisier 2005.
- [6]. Le Galès Patrick: « Du gouvernement des villes à la gouvernement urbaine », revue française de sciences politiques 1995.
- [7]. OCDE, rapport 2007.
- [8]. N. Holec et G. Brunet-Jolivald : « De la gouvernance des économies à celle des territoires ; note de synthèse sur la gouvernance », centre de documentation de l'urbanisme 2000.
- [9]. RH. Coase: « The Nature of the firm », Economica 1937
- [10]. P. Dearden et M. bennett : « Trends in Global Protected Area Governance », Business Media 2005.